

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 121 (1995)
Heft: 20

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bourses d'études et de recherche de l'Académie suisse des sciences techniques (SATW/ASST)

Bourses pour l'étranger

Grâce au soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique, l'Académie suisse des sciences techniques peut offrir à de jeunes ingénieurs praticiens, des bourses d'études et de recherche d'un an à l'étranger pour 1995-1996.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

- avoir terminé des études d'ingénieur,
- avoir travaillé, dans les deux dernières années au moins, en dehors d'un milieu académique et avoir effectué des recherches et développements intéressants,
- être de nationalité suisse ou domicilié en Suisse,
- être âgé de moins de trente-trois ans au moment où débute le séjour à l'étranger.

Cette bourse vise à permettre aux candidats ou candidates ayant un but et un sujet de recherche précis de parfaire leurs connaissances professionnelles et scientifiques à l'université étrangère de leur choix, disposée à les recevoir. Dans la demande de bourse, il est indispensable de préciser le sujet de la recherche ainsi que l'université ou le laboratoire à même d'admettre le candidat. Une lettre d'invitation ou d'acceptation de cette université ou de ce laboratoire est également requise.

Les montants alloués dépendent des charges de famille et du pays d'accueil. Les maxima sont fixés par le Fonds national. Ils permettent aux boursiers de consacrer l'entier de leur temps à la recherche. Les candidatures seront soumises aussitôt que possible, au plus tard jusqu'au 1^{er} mars 1996 à la:

*Commission de recherche de l'ASST
Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
LAMI-INF - Ecublens*

1015 Lausanne

Tél. 021/693 26 41, fax 021/693 52 63

Les formulaires de demande de bourse sont disponibles à la même adresse.

Bourses pour le Japon

L'Académie peut offrir à de jeunes ingénieurs praticiens des bourses d'études et de recherche d'un an au Japon.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

- avoir terminé des études d'ingénieur,
- avoir travaillé en principe deux ans en dehors d'un milieu académique depuis la fin des études,
- être de nationalité suisse ou domicilié en Suisse,
- ne pas être âgé de plus de trente-trois ans au moment de l'octroi de la bourse.

Cette dernière a vise à permettre aux candidats ou candidates ne connaissant pas le Japon de parfaire leurs compétences professionnelles et scientifiques au Japon et de s'imprégner de la culture japonaise. Un cours de langue japonaise de trois mois à plein temps au Japon est recommandé avant le stage.

Avant de s'adresser à l'Académie, les candidats doivent avoir établi des contacts avec une industrie ou un groupe de recherche prêt à les accueillir pour un travail précis. La brochure éditée par l'ASST, disponible à l'adresse ci-dessous, décrit la procédure et fournit quelques adresses au Japon. Le prochain délai pour le dépôt des demandes est fixé au 1^{er} mars 1996.

Brochure et formules de demande de bourse:

Commission de recherche de l'ASST

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

LAMI-INF - Ecublens

1015 Lausanne

Tél. 021/693 26 41, fax 021/693 52 63

Pour tout renseignement complémentaire, prière de prendre contact avec le président de la commission de recherche, prof. J.-D. Nicoud, tél. 021/693 26 42, ou, pour les candidats de langue allemande, le vice-président, prof. Birolini, tél. 01 632 51 48

Relais routier à Bavois/VD

Ouverture

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud ouvre un concours public à deux degrés pour la construction d'un relais routier à Bavois. Il s'adresse à tous les architectes des cantons de Berne, Fribourg, Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud.

Les conditions détaillées de participation ainsi que les documents relatifs au concours peuvent être consultés auprès du Service des bâtiments de l'Etat, place de la Riponne 10, 1014 Lausanne (luve: 8-12 h, 14-17 h).

Délai de remise des projets: 31 octobre 1995